

UN NOUVEAU LOGO POUR LE LYCÉE

Règlement officiel du concours de création du logo du lycée Vaucanson des Mureaux 23 novembre 2020

Articles :

1. Objectifs du concours
2. Prix
3. Conditions et modalités de participation
4. Consignes de création
5. Contraintes techniques et remise du logo
6. Calendrier
7. Jury
8. Critères de sélection
9. Droits de propriété intellectuelle

1. Objectifs du concours

Le présent concours a pour objectif la création et le choix d'un nouveau logo pour le lycée Vaucanson des Mureaux. Tous les élèves et apprentis du lycée sont invités à participer sur la base du volontariat.

2. Prix

Le participant dont le logo est désigné gagnant par le jury se voit décerner un prix constitué d'une tablette tactile de marque Samsung . Les 10 participants suivants recevront un prix aussi.

3. Conditions et modalités de participation

Le concours est ouvert à tout élève ou apprenti du lycée qu'il soit en CAP, BAC PRO ou BTS. Les participants doivent présenter des propositions à titre individuel .

Une seule proposition de logo par personne est autorisée. Les propositions incluant plus d'un logo par rendu ne sont pas prises en considération.

Toutes les soumissions doivent impérativement être des œuvres originales et ne pas incorporer, se baser ni s'inspirer de créations, de marques déposées ou d'images protégées existantes ou bien appartenant à des tiers. Les propositions émanant de sites de création automatique de logos seront refusées.

4. Consignes de création

Lors de la création du logo, son concepteur doit tenir compte des mots clés suivants :

- a. Soins
- b. Industrie

- c. Services
- d. Numérique
- e. Éducation

La proposition doit :

- incarner le dynamisme, l'unicité et la créativité (les symboles abstraits éventuels sont autorisés) ;
 - au-delà du symbole graphique, faire apparaître le terme «Lycée Vaucanson » ;
- Les propositions de logo doivent être exemptes de tout contenu inapproprié ou réservé aux adultes.

5. Contraintes techniques et remise du logo

Le logo, l'image et le texte, indifféremment de leur utilisation conjointe ou séparée, doivent respecter les contraintes suivantes :

- être impérativement adaptés à tous les publics, tous âges confondus, et reconnaissables par tous
- présenter obligatoirement un caractère multifonctionnel, c'est-à-dire pouvoir s'utiliser et se décliner sur une variété de supports et en plusieurs tailles
- être suffisamment adaptables pour cohabiter avec d'autres logos ou des éléments propres aux organismes publics.
- ne pas comporter plus de 3 couleurs en plus du noir.

Les propositions peuvent être remises au jury sous forme de dessin ou sous forme numérique au format .jpeg.

La transmission des propositions s'effectue soit dans le casier de Mme Viry, professeur d'arts appliqués, soit en main propre à Mme Viry, soit par email à l'adresse suivante : isabelle.viry@laposte.net .

6. Calendrier

Soumission des propositions du lundi 23 novembre au vendredi 4 décembre minuit.
Les propositions reçues après cette échéance ne seront pas prises en compte.

Résultats du concours :

la décision du jury sera annoncée durant la semaine du 14 au 18 décembre et les prix seront remis simultanément par M. Leroy, proviseur du lycée Vaucanson.

- L'organisateur se réserve le droit de modifier la date de l'événement dans l'éventualité d'une date mieux indiquée pour les délibérations du concours.

7. Jury

Le jury est composé des membres de l'administration, des enseignants et des personnels et agents du lycée.

8. Critères de sélection

Le choix de la proposition gagnante s'opère en fonction des critères suivants :

- sa pertinence – la proposition doit être conforme aux conditions définies dans le règlement du concours ;
- son originalité – elle doit démontrer originalité, impact et imagination, et cibler à la fois un public enfant et adulte ;

- sa qualité esthétique – elle doit attirer l'attention, traduire un équilibre visuel entre tous les éléments afin d'obtenir un logo cohérent et attrayant.

9. Droits de propriété intellectuelle

En participant à ce concours, le lauréat cède expressément au lycée Vaucanson tous les droits de propriété intellectuelle pour la publication d'informations concernant le nom, le contenu et les images du projet gagnant.

Le lycée Vaucanson se réserve le droit de modifier le logo gagnant pour mieux répondre aux impératifs du projet.